

École publique de Saint-Priest-des-Champs
Le Bourg
63330 Saint-Priest-des-Champs

Compte-rendu du Conseil d'école Séance du mardi 8 novembre 2021

Le Conseil d'école s'est réuni le mardi 8 novembre 2021 à 18h00 à la Mairie.

Présents : M. FAVIER, maire de Saint-Priest-des-Champs
M. GIRAUD, adjoint au maire de Saint-Priest-des-Champs
Mme DEBERNE, représentante des parents d'élèves
Mme TOURNIER, représentante des parents d'élèves
Mme LASCIOUVE, DDEN
Mme GUÉNAULT, enseignante de la classe de cycles 2 et 3
Mme CROMARIAS, enseignante de la classe de cycles 1 et 2

Excusés : M. CHEMINAL, Inspecteur de l'Education Nationale
Mme ROSSIGNOL, pour le RASED
Mme DARAIZE, représentante suppléante des parents d'élèves
Mme GOUPIL, représentante suppléante des parents d'élèves

Secrétaire de séance : Mme CROMARIAS, enseignante de la classe de cycles 1 et 2

L'ordre du jour:

- 1) *Rôle et règlement du Conseil d'école*
- 2) *Résultats des élections des représentants des parents d'élèves*
- 3) *Règlement intérieur de l'école*
- 4) *Présentation du protocole sanitaire*
- 5) *Evolution des effectifs*
- 6) *Informations sur l'organisation pédagogique*
- 7) *PPMS et sécurité à l'école*
- 8) *Projets et actions pour l'année scolaire 2021-2022*
- 9) *Coopérative scolaire*
- 10) *Travaux : aménagements pour l'accueil des PS, installation de la "boitadon"*
- 11) *Avancement du Projet Numérique*

La directrice présente les différents membres du Conseil et les remercie de leur présence.

1) Rôle et règlement du Conseil d'école

Membres de droit

Le conseil d'école est composé :

- du directeur de l'école, qui le préside,
- de l'ensemble des maîtres affectés à l'école,
- du maire,
- d'un conseiller municipal ou du président de l'intercommunalité,
- des représentants élus des parents d'élèves (autant de représentants que l'école comporte de classes),
- et du délégué départemental de l'éducation chargé de visiter les écoles.

L'ensemble de ces membres a le droit de vote.

Membres supplémentaires

Certaines personnes peuvent assister au conseil lorsque des sujets inscrits à l'ordre du jour les concernent. Ils n'ont pas le droit de vote.

Il s'agit notamment : des personnes chargées d'activités organisées par la commune, de l'équipe médicale scolaire, des assistantes sociales, de l'ATSEM, des suppléants des représentants d'élèves...

L'Inspecteur de l'Education Nationale de la Circonscription peut également y assister.

Fonctionnement :

Le conseil d'école se réunit 3 fois par an et obligatoirement dans le mois qui suit l'élection des représentants des parents d'élèves. L'ordre du jour est adressé aux membres du conseil au moins 8 jours avant les réunions du conseil. Après le conseil, le directeur de l'école dresse un procès-verbal qui sera affiché au panneau d'affichage extérieur de l'école.

Attributions :

Le conseil d'école établit et vote le règlement intérieur de l'école, il participe à l'élaboration et adopte le projet d'école. Il donne son avis sur les questions intéressant la vie de l'école (actions pédagogiques et éducatives, la sécurité, les activités périscolaires, la restauration scolaire...)

Madame Deberne, représentante des parents d'élèves, demande s'il est possible que les représentants des parents d'élèves fassent partie de la commission menus organisée sur la commune depuis l'année dernière.

Monsieur Favier répond que cela peut s'envisager.

2) Résultats des élections des représentants des parents d'élèves

Les élections des représentants de parents d'élèves ont eu lieu le vendredi 8 octobre.

Une seule liste de 4 parents a été déposée.

Le taux de participation est en baisse cette année : 59% contre 66 % l'année dernière. Le nombre de bulletins nuls a augmenté, 14 (6 l'an passé), il correspond à 38,8% des votants.

La liste a obtenu 100% des suffrages exprimés.

Les parents élus titulaires sont: Mesdames Delphine Deberne, (maman de Louise en CM1) et Cécile Tournier (maman de Élise en PS).

Les parents élus suppléants sont : Mesdames Stéphanie Daraize (maman d'Isaac en CE2, de Carmen et Paula, en CM2) et Émilie Goupil (maman de Méline, CE1).

La directrice remercie les candidates pour leur engagement et rappelle le rôle du représentant des parents d'élèves.

Dans les écoles, les représentants des parents d'élèves facilitent les relations entre les parents d'élèves et les personnels. Ils accompagnent les familles et peuvent intervenir auprès des responsables pour évoquer un problème particulier, pour assurer une médiation à la demande des parents concernés.

Ils prennent part aux conseils d'école.

Des représentants de parents d'élèves sont également présents dans d'autres instances de l'Éducation nationale que cela soit à un niveau local ou national, par le biais des associations de parents d'élèves.

3) Règlement intérieur de l'école

Le règlement intérieur s'appuie sur le règlement type des écoles du département du Puy de Dôme. Il n'y a pas de modifications cette année.

Le règlement est lu et adopté à l'unanimité lors de ce Conseil.

Il sera transmis aux familles qui devront le signer après en avoir pris connaissance. Un exemplaire sera également affiché dans l'école.

4) Présentation du protocole sanitaire

La directrice relit rapidement le protocole mis en place et déjà transmis aux familles.

5) Évolution des effectifs

L'école, composée de deux classes, compte actuellement 40 élèves, un effectif en hausse par rapport à l'an passé.

La classe de cycles 1 et 2 est composée de 8 PS, 5 MS, 4 GS, et 6 CE1 soit 23 élèves (il n'y a pas d'élèves au CP cette année).

Celle de cycles 2 et 3, est composée de 6 CE2, 7 CM1 et 4 CM2, soit 17 élèves.

Deux nouveaux élèves arriveront le mardi 16 novembre : un en PS et un en GS.

Au jour d'aujourd'hui, 3 inscriptions sont prévues en PS pour l'an prochain.

6) Informations sur l'organisation pédagogique

L'école Primaire de St-Priest compte toujours deux classes.

Mme Valérie CROMARIAS, enseignante de la classe de cycles 1 et 2 (PS-MS-GS-CP-CE1) travaille cette année à 80% et est donc complétée chaque lundi par Amandine TOUPIN. Elle est accompagnée dans la classe de Mme Célia MOURDON, ATSEM.

Mme Sophie GUÉNAULT, enseignante de la classe de cycles 2 et 3 (CE2-CM1-CM2) est également directrice de l'école.

Un élève de maternelle bénéficie de la présence d'une AESH à raison de 12 heures par semaine (3 heures chaque matinée + un midi).

Les élèves ont classe 4 jours : les lundis, mardis, jeudis et vendredis, de 8h45 à 12h15 et de 13h45 à 16h15.

Un décloisonnement en EPS a été mis en place : les six élèves de CE1 rejoignent la classe de CE2-CM deux fois par semaine. Ils se rendront également à la piscine avec la classe des grands. Nous réfléchissons pour mettre en place plus de décloisonnements.

APC (Activités Pédagogiques Complémentaires) :

Les Activités Pédagogiques Complémentaires sont organisées dans le cadre du projet d'école, par groupes restreints d'élèves, pour :

- une aide aux élèves rencontrant des difficultés dans leurs apprentissages
- une aide au travail personnel
- une activité prévue par le projet d'école

Ces activités sont proposées aux parents qui doivent donner leur accord. A Saint-Priest, les APC ont lieu les mardis de 16h15 à 17h15 pour les deux classes.

L'aide aux devoirs organisée par la Commune ne peut toujours pas reprendre cette année pour cause de protocole sanitaire.

7) PPMS et sécurité à l'école

La directrice explique le principe et l'utilité du PPMS : les risques majeurs auxquels l'école est exposée, la marche à suivre en cas d'alerte, le rôle de chacun.

Un exercice d'évacuation (alerte incendie) sera effectué le 12 novembre 2021.

En plus des exercices au sein de l'école, un exercice de validation du PPMS « attentat-intrusion » départemental sera certainement effectué dans le courant de l'année : exercice de confinement.

Le PPMS est présenté puis validé par les membres du Conseil.

Dans le cadre de la sécurité aux abords de l'école, les parents ont demandé s'il serait possible de remettre les barrières devant l'école pour la sécurité des enfants et des parents comme c'était le cas en début d'année.

Monsieur le Maire rappelle qu'il existe déjà des poteaux le long du trottoir devant l'école, il

annonce que des panneaux de signalisation d'école vont être installés prochainement. Conscient des difficultés de circulation et de stationnement, il explique que la municipalité réfléchit au problème.

8) Projets et actions pour l'année scolaire 2021-2022

■ Piscine : Tous les élèves de l'école, se rendent à la piscine, de la PS au CM2, les jeudis matin en périodes 2 et 3 (du 8 novembre au 11 février).

Afin de respecter les consignes sanitaires, la piscine n'accueille qu'une classe à la fois.

La période 2 sera réservée à la classe de CE2-CM ainsi qu'aux élèves de CE1, la période 3 aux élèves de maternelle.

Nous n'avons que 3 parents agrémentés en natation. Il serait bien d'en avoir plus l'année prochaine. (Nous relancerons les parents en fin d'année.)

Les enseignantes remercient les parents investis et rappellent la nécessité de leur participation. Les entrées sont payées par l'association des parents d'élèves et le transport par la commune.

■ Les sorties, les rencontres sportives et les actions dans le cadre du Réseau des petites écoles du secteur ne sont pas encore programmées. Une réunion avec les collègues des écoles du RPI Biollet-Charensat-Espinasse et Saint-Maurice est prévue dans les prochains jours.

■ Médiathèque : chaque classe se rendra à deux reprises à la médiathèque de Saint Eloy les Mines cette année.

Les dates prévues sont :

- mardis 30 novembre et 1er février pour la classe de CE2, CM1, CM2
- vendredi 1er avril et mardi 14 juin pour la classe de PS, MS, GS et CE1

■ L'école prendra part au marché de Noël de la commune, prévu le vendredi 17 décembre à partir de 17h sur la place. A cette occasion, les élèves vendront des objets, fabriqués en classe. L'Association des Parents d'élèves tiendra une buvette.

■ L'école ne présentera pas de spectacle lors de l'arbre de Noël de la commune organisé le samedi 18 décembre. Les raisons sont exposées :

Préparer un spectacle de qualité avec tous les élèves demande beaucoup de temps et doit s'inscrire dans la programmation des classes, hors, à la mi-décembre il est trop tôt pour envisager de tels apprentissages avec des élèves de Petite Section de maternelle, nombreux cette année. De plus, la nécessité d'un Pass Sanitaire pour accéder à la salle ne permettrait pas à tous les parents de l'école d'assister au spectacle ni à leurs enfants d'y participer.

■ Nous espérons qu'une fête de fin d'année, avec spectacle et kermesse, pourra avoir lieu à la salle des fêtes le samedi 2 juillet 2021.

■ Le projet jardin est actuellement à l'arrêt. Si les conditions le permettent, il sera relancé au printemps. De même que la remise en fonction du poulailler.

■ Des sorties à la journée sont envisagées pour la fin d'année. La classe des petits travaille cette année sur les petits animaux du jardin et effectuera des sorties sur ce thème.

La classe mène une correspondance avec une classe de CP d'Orly. Si une classe découverte devait être envisagée, celle-ci pourrait avoir lieu à Paris. Ce projet est en cours de réflexion.

Les enseignantes tiennent à remercier une nouvelle fois la Mairie et l'Association des Parents d'Élèves pour leur subvention et leur aide, qui leur permettent chaque année d'effectuer des sorties et de mener des projets avec les élèves.

■ La directrice ajoute deux derniers points :

- Les élèves de CE1 ont été soumis à des évaluations nationales en mathématiques et en français durant la première période. Les parents ont été informés des résultats de leur enfant.

L'objectif de ces évaluations est de permettre aux enseignant(e)s de mieux connaître les capacités de leurs élèves afin de mieux adapter leurs enseignements aux besoins de chacun.

- *Prise en charge de la difficulté scolaire – le RASED :*

Les difficultés scolaires sont tout d'abord prises en charge par les enseignantes, chaque jour, dans leur classe : par une attention particulière portée aux élèves concernés, une adaptation du travail demandé, des exercices différents, des outils d'aide, un allègement de l'écrit, une reformulation des consignes ...

Des Aides Pédagogiques Complémentaires (APC) peuvent aussi être proposées aux élèves qui rencontrent des difficultés passagères sur des notions particulières.

Lorsque les difficultés persistent, qu'elles sont plus complexes, une demande est faite auprès du RASED, (Réseau d'Aides Spécialisées aux Élèves en Difficulté).

Les membres du RASED interviennent en complémentarité des autres dispositifs d'aide dans l'école. Le RASED contribue à une triple mission : prévention, remédiation et communication.

L'école de Saint-Priest-des-Champs dépend du RASED Riom-Combrailles.

Cette année, pour notre secteur, deux postes sur trois sont pourvus :

Pauline Vincent est nommée sur le poste de psychologue de l'Éducation Nationale et Patricia Rossignol, enseignante spécialisée, prend en charge l'aide pédagogique. Le poste d'enseignant spécialisé dans l'aide relationnelle reste vacant.

Deux demandes sont en cours (ce1 et ce2).

9) Coopérative scolaire

Mme CROMARIAS est mandataire, Mme GUÉNAUT est signataire.

Les bénéfices réalisés lors du marché de Noël et de la fête de fin d'année, permettent de financer des projets, choisis, en partie par les élèves.

Une demande concernant les photos de classe a été exprimée par les parents : des photos individuelles sont-elles prévues cette année ?

Les enseignantes répondent positivement à cette demande.

Le solde des comptes de la coopérative scolaire s'élève actuellement à 2139,86 euros.

Un fonctionnement différent de la coopérative scolaire est envisagé : une participation financière volontaire de la part des familles plutôt que des bénéfices sur la vente des photos de classe ou le rachat d'un objet réalisé par un enfant.

Les parents élus se disent favorables.

10) Travaux : aménagements pour l'accueil des PS, installation de la "boitadon"

■ Des travaux ont été effectués depuis le dernier Conseil d'école :

- Changement du portail (La Directrice demande si une clé par enseignante est prévue.

Monsieur le Maire répond que cela est prévu et qu'il va se renseigner)

- Aménagements dans la classe des petits qui accueille beaucoup d'enfants en maternelle cette année : déplacement du TBI et d'une étagère, installation de tableaux noirs.

La Directrice remercie Monsieur le Maire pour ces travaux.

■ Avancement des travaux en cours:

- Changement de lavabo dans la classe des petits
- La consolidation du poulailler : prévue au printemps
- Installation de la « boitadon ». Monsieur le Maire indique que cela pourra se faire dans les prochains jours. Il faudra également programmer une date pour l'inauguration.

■ Avancement des aménagements de la cour et du champ:

Pas de décision pour le moment.

11) Avancement du Projet Numérique

Monsieur le Maire explique que des consultations sont en cours. Les commandes seront effectuées dès que les devis auront été transmis à la Mairie.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h.

À Saint-Priest-des-Champs, le 8 novembre 2021

La Directrice,
Mme Guénault

Le Maire,
M. Favier

Les représentantes
des parents d'élèves,